

La Course des Pères Noël

Règlement

1. La course des Pères Noël organisée par le Comité des Fêtes de la Ville de Saint-Benoît, disputée sur une boucle de 7,5 km, partira de la Hune le samedi 16 décembre 2023 à 10 H 30.
2. La Course des Pères Noël est ouverte à toute personne, âgée de plus de 15 ans, titulaire d'un certificat médical (avec la mention absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition) de moins d'un an ou de la licence FFA 2023-2024.
3. Pour les mineurs à partir de 15 ans, **une autorisation parentale manuscrite sera exigée.**
4. L'**engagement** est fixé à 11 euros frais d'inscription compris.
 - **Tout engagement est strictement personnel.** Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
 - **Inscription en ligne uniquement. Pas d'inscription sur place.**
 - Retrait des dossards à la Hune : le vendredi 15 décembre 2023 de 16h à 19 h et le samedi 16 décembre de 8h15 à 9h30.
5. **Assistance médicale à la Hune** : la sécurité sera assurée par Action Sauvetage et coordonnée par un médecin.
6. **Classement** : un seul classement individuel sera établi. Il ne fera pas l'objet d'un affichage, mais d'une communication par SMS.
7. **Récompenses** : Les 3 premiers (H et F), les 3 plus beaux chariots et le meilleur déguisement (H et F) seront récompensés à l'issue de la course.
8. **Un déguisement de Père Noël est très vivement recommandé.**
9. **Par mesure de sécurité**, les chiens ne sont pas admis pour la course ni les accompagnateurs à vélo
10. **Droit à l'image** : l'organisateur se réserve de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, en France et pour une durée de deux ans
11. **La course des Lutins** organisée, est réservée aux enfants de 6 à 11 ans inclus.

Le présent règlement est susceptible de modifications en raison de mesures sanitaires.

Le présent règlement est accepté,

À le

Signature